

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire.

A l'ouverture de la séance :

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de présents : 24
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 26

Étaient présents : Christian LAGALICE, Béatrice HUMBLLOT/ Éric FLUCHON/ Alain SCHMITT/ Yannick ARRAGON/ Jean-Marc MICHEL, Danièle PONSOT, Chantal TORCK, Françoise VILMONT/ Annie JOBELIN/ Denise CHANEY/ Marc SCHMIEDER/ Michel JEANDOT/ Laurence PEGUILLET, Pierre THIEBAUT/ Etienne CORDIER, Josèphe ELOUARD-MOREAU/ Alexandre CROT/ Bernard PUSSET Jean-Pierre LOLLIOT/ Jean-Marie GAIRE/ Robert MICHAUD/ Jean-Noël GARNIER/ Christian PETITJEAN.

Procuration : Gérard MICHAUD Gérard a donné procuration à Christian LAGALICE
Jacques LANGEL a donné procuration à Alexandre CROT

Absents excusés : Jacques GROS/ Gérard MICHAUD/ Nicolas LEFEVRE/ Christian LOICHET/ Gilbert BONGAIN, Lionel LEVEQUE/ Jean GARDET/ Jacques LANGEL/ Alexandre GIRARDOT.

Absents non-excusés : Guy SAVOYE, Isabelle METTETAL.

Secrétaire : Chantal TORCK

Convoqué : le 20/06/2024

Liste des délibérations affichée : le 04/07/24

M. le Président ouvre la séance à 18h30. M. le Président fait l'appel des présents et sollicite Mme Chantal Torck pour être secrétaire de séance.

Il met ensuite à l'approbation le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

1) Opportunité de faire appel à des médecins étrangers

Considérant que le territoire de la Plaine Jurassienne est un désert médical,

Considérant la lettre de résiliation du bail professionnel envoyé par le docteur Fontaine en date du 25 juin 2024 et acceptée par le Président de la Plaine Jurassienne,

Vu l'expérience de la commune de Cousance qui a recruté deux médecins étrangers qui donnent entière satisfaction,

Vu les attentes de la population et la nécessité de trouver un nouveau médecin généraliste, le Président propose de recourir à un cabinet spécialisé, Moving People, afin de recruter un médecin étranger. Il précise que le délai de recrutement est d'un an environ. Le coût de cette prestation s'élève à 22 500 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Autorise le Président à recourir au cabinet Moving People pour recruter des médecins généralistes sur le territoire**
- **Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

2) Action Enfance - Projet de création d'une maison de l'enfance sur le territoire

Vu l'appel à projet lancé par le Conseil Départemental du Jura pour la création d'un village d'enfants de 60 places réparties sur deux sites ;

Considérant que le site de Chaussin a été retenu par le Conseil Départemental pour l'implantation d'une structure visant à accueillir, protéger et éduquer 30 enfants en danger de l'enfance à la vie adulte ;

Le Président propose de vendre à Action Enfance le terrain d'assise du projet à savoir environ 7000 m² de la parcelle sise rue du Stade N° 172 au cadastre au prix de 40 € le m².

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Autorise le Président vendre ladite parcelle au prix de 40 € le m²**
- **Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

3) Développement économique

- **Conventionnement et subventionnement annuel au collectif Jura Recrute**

Regroupement des 3 Chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Soells, représentant la Chambre Départementale d'Agriculture du Jura), Jura recrute a été créé en 2011.

Le groupement se présente comme une plateforme d'animation en Ressources Humaines (RH) pour apporter une réponse globale aux TPE/PME du Jura en matière de RH, d'emploi, d'insertion et de formation à travers une offre de services cibles adaptée aux territoires.

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'économie de proximité et de l'offre de services proposée par Jura Recrute, la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne souhaite conventionner financièrement avec le collectif Jura Recrute, pour une période de 12 mois, afin de l'accompagner dans sa démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale (GPECT) et mettre en place les actions suivantes :

- Rendez-vous mensuel de manière à échanger les informations et problématiques des acteurs,
- Mise à disposition d'outils digitaux (Jobfeed, Jura Recrute),
- Actions de promotion et sensibilisation des entreprises sur l'apprentissage,
- Accompagnement de 4 entreprises dans le recrutement et intégration d'un apprenti.

A ce titre, le Président propose d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 800 € à la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Jura au titre de l'année 2024 - 2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- ***D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 800 € à la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Jura au titre de l'année 2024 - 2025.***
- ***D'autoriser le Président ou son représentant à signer une convention établie entre la collectivité et la CCI-J définissant l'objet, le montant de la convention, les modalités de versement et les missions et actions définies dans le partenariat.***
- **Convention avec la Région autorisant les subventions à l'Association Initiative Dole Territoires**

Fondé en 1985, le Réseau Initiative France constitue le 1^{er} réseau français de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises. Ce réseau est composé de 214 plateformes d'accompagnement réparties dans toute la France.

Intervenant à l'échelle du Pays Dolois, Initiative Dole Territoires a été créé en 1986. Ces missions reposent sur un appui global des porteurs de projet, avec accompagnement, expertise, structuration financière et la mobilisation, en fonction de la nature du projet, de plusieurs produits financiers. L'outil principal est le prêt d'honneur sans intérêt ni garantie personnelle pour renforcer les fonds propres du porteur de projet.

En vertu d'une convention signée avec la Région, les EPCI à fiscalité propre ont la possibilité d'intervenir afin d'octroyer des subventions aux organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création et la reprise d'entreprises conformément à l'article L.1511-7 du CGCT.

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'économie de proximité et des actions déployées en ce sens par Initiative Dole Territoires, la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne souhaite soutenir financièrement l'association.

Le Président propose de valider la convention entre la collectivité et la Région afin d'autoriser la CCPJ à verser une subvention à un organisme de soutien à la création et à la reprise des entreprises visé à l'article L.1511-7 du CGCT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- ***D'autoriser le Président ou son représentant à signer une convention établie entre la collectivité et la Région autorisant la collectivité à verser une subvention à un organisme de soutien à la création et à la reprise des entreprises visé à l'article L.1511-7 du CGCT.***

4) OM - Admission en non-valeur

M. Marc Schmieder fait un point sur les impayés d'ordures ménagères et salue le travail du Trésor Public qui met tout en œuvre pour débloquer les paiements.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prises en charge (facturées) en €	721 640,00	711 815,00	724 422,25	728 889,21	738 879,41	738 422,25	738 422,25	721 021,25
Admission en non-valeur en €	242,00	2 340,00	258,00	1 214,00	1 811,24	32 040,52	7 000,41	2 492,37
Restes à recouvrer en €	300,21	1 124,79	8 076,27	8 713,79	8 790,48	32 465,54	37 342,17	80 722,17
Restes à recevoir en €	6,209	4,389	0,529	0,899	1,229	1,259	1,479	11,529

545 065,00

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prises en charge (facturées) en €	721 640,00	711 815,00	724 422,25	728 889,21	738 879,41	738 422,25	738 422,25	721 021,25
Admission en non-valeur en €	242,00	2 340,00	258,00	1 214,00	1 811,24	32 040,52	7 000,41	2 492,37
Restes à recouvrer en €	300,21	1 124,79	8 076,27	8 713,79	8 790,48	32 465,54	37 342,17	80 722,17
Restes à recevoir en €	6,209	4,389	0,529	0,899	1,229	1,259	1,479	11,529

55 873,40

Toutefois, considérant l'impossibilité de recouvrer les titres d'ordures ménagères, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve l'admission en non-valeur de 4.779.28 €.

Le Président

Christian LAGALICE



La Vice-Présidente

Chantal TORCK

Chantal Torck